

A person in a dark blue suit and tie is pointing their right index finger towards the year 2019. The background is a blurred image of the person's torso and hand. The years 2018, 2019, and 2020 are displayed in a large, sans-serif font, with 2019 being the most prominent and highlighted by the finger.

2018

2019

2020

BDO RÉVISEURS D'ENTREPRISES **RAPPORT DE TRANSPARENCE 2019**



► TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE 1	INTRODUCTION	3
CHAPITRE 2	NOTRE CABINET – STRUCTURE JURIDIQUE ET CAPITAL	4
CHAPITRE 3	LE RÉSEAU – SES DISPOSITIONS JURIDIQUES ET STRUCTURELLES	7
CHAPITRE 4	NOS PRINCIPES DE GOUVERNANCE	11
CHAPITRE 5	NOTRE SYSTÈME INTERNE DE CONTRÔLE QUALITÉ	12
CHAPITRE 6	INDÉPENDANCE	14
CHAPITRE 7	LE CONTRÔLE DE QUALITÉ DU CSR	14
CHAPITRE 8	LES ENTITÉS D'INTÉRÊT PUBLIC QUE NOUS AUDITONS	15
CHAPITRE 9	NOTRE POLITIQUE DE FORMATION CONTINUE	16
CHAPITRE 10	QUELQUES INFORMATIONS FINANCIÈRES CLÉS	17
CHAPITRE 11	LES PRINCIPES DE RÉMUNÉRATION DES ASSOCIÉS	18
ANNEXE	LISTE DES CONTRÔLEURS LÉGAUX DU RÉSEAU EN UE ET DANS L'EEE	19

Remarque préliminaire :

Les domiciles et adresses e-mail ne sont pas mentionnés eu égard au respect de la vie privée.

Personnes de contact :

Veerle CATRY*
Administrateur Délégué
BDO Réviseurs d'Entreprises
veerle.catry@bdo.be

Peter VAN LAER
CEO
peter.vanlaer@bdo.be

*Agissant pour une entreprise.



► CHAPITRE 1

Introduction

1. Dans le cadre de l'article 23 de la loi du 7 décembre 2016 portant organisation de la profession de la supervision publique des réviseurs d'entreprises (ci-après la Loi du 7 décembre 2016) et l'article 13 du règlement (UE) N°537/2014 du Parlement Européen et du Conseil du 16 avril 2014 relatif aux exigences spécifiques applicable au contrôle légal des comptes des entités d'intérêt public et abrogeant la décision 2005/909/CE de la Commission (ci-après le Règlement N° 537/2014), nous avons ci-après rassemblé les informations nécessaires en date du 1er octobre 2019 au rapport de transparence.
2. Le présent rapport contient certaines informations relatives à notre cabinet et au réseau dont nous sommes membres. Pour des informations complémentaires, nous renvoyons aux sites www.bdo.be et www.bdo.global/
3. Notre réseau mondial publie chaque année un rapport annuel reprenant notamment les chiffres clés. Ce rapport est disponible sur le site web susmentionné.
4. BDO Global publie un rapport de transparence, faisant partie du BDO Annual Statement (dernière version 2018) également disponible sur le site web.



► CHAPITRE 2

Notre cabinet – Notre structure juridique

5. BDO Réviseurs d'entreprises est un cabinet de révision inscrit au registre public de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises sous le numéro B 00023.
6. Notre cabinet compte plus de 180 collaborateurs et est actif sur neuf sièges en Belgique dont voici les coordonnées. Ces coordonnées sont disponibles sous l'onglet : www.bdo.be

BDO BRUSSELS (AIRPORT)

The Corporate Village
Da Vincilaan, 9 – box E.6
Elsinore Building
B-1930 Zaventem
T. +32 (0)2 778.01.00
Personne de contact : Michaël DELBEKE

BDO GAND

Brusselsesteenweg, 92
B-9090 Melle
T. +32 (0)9 210.54.10
Personne de contact : Thomas DURIEUX

BDO NAMUR

Parc Scientifique Crealys
Rue Phocas Lejeune, 30
B-5032 Les Isnes-Namur
T. +32 (0)81 20.87.87
Personne de contact : Catherine GRÉGOIRE

BDO BRUSSELS (CENTRE)

Blue Tower
Avenue Louise, 326 b30
B-1050 Bruxelles
T. +32 (0)2 640.07.96
Personne de contact : Gert CLAES

BDO LA HULPE

Nysdam Office Park
Avenue Reine Astrid, 92
B-1310 La Hulpe
T. +32 (0)2 352.04.90
Personne de contact : Noëlle LUCAS

BDO HASSELT

Prins Bisschopssingel, 36/3
B-3500 Hasselt
T. +32 (0)11 28.60.60
Personne de contact : Gert MARIS

BDO ANVERS

Uitbreidingstraat, 72/1
B-2600 Anvers
T. +32 (0)3 230.58.40
Personne de contact : David LENAERTS

BDO LIÈGE

Rue Waucomont, 51
B-4651 Battice
T. +32 (0)87 69.30.00
Personne de contact : Christophe COLSON

BDO ROULERS

Accent Business Park
Kwadestraat, 153/5
B-8800 Roulers
T. +32 (0)51 26.08.40
Personne de contact : Philip VERVAECK

7. Notre cabinet est une société coopérative à responsabilité limitée et porte le numéro d'entreprise BE 0431.088.289.
8. La dernière publication aux Annexes du Moniteur Belge date du 20 janvier 2020.

Notre cabinet détient aucune participation.

9. Actionnariat et organes de gestion

a) Répartition du capital

Le capital de notre cabinet s'élève au 1er octobre 2019 à 270.000 EUR, représenté par 108 parts sociales détenues en totalité par les réviseurs d'entreprises suivants :

Veerle CATRY	12
Hennie HERIJGERS	12
Felix FANK	7
Bert KEGELS	12
Gert CLAES	12
Christophe COLSON	12
Gert MARIS	12
Alexandre STREEL	5
Cédric ANTONELLI	12
David LENAERTS	12
	108

b) Composition du conseil d'administration

Le conseil d'administration de BDO Réviseurs d'Entreprises se compose au présent des personnes morales suivantes :

1. H. Herijgers & Co SRL, dont le représentant permanent est Hennie Herijgers
2. Thuysbaert & C° Bedrijfsrevisor SRL, dont le représentant permanent est Erik Thuysbaert
3. Servas SRL, dont le représentant permanent est Gert Claes
4. B.G.G. Claeys SComm, dont le représentant permanent est Bruno Claeys
5. CC Contrôle et Gestion SCRL, dont le représentant permanent est Christophe Colson
6. Arcadia Consult SRL, dont le représentant permanent est Bert Kegels
7. Philip Vervaeck SRL, dont le représentant permanent est Philip Vervaeck
8. F. Fank & C° SRL, dont le représentant permanent est Felix Fank
9. Veerle Catry SComm, dont le représentant permanent est Veerle Catry
10. Gert Maris Bedrijfsrevisor SRL, dont le représentant permanent est Gert Maris
11. Guarana Consult SRL, dont le représentant permanent est Dominique Milis
12. Antonelli & Co SRL, dont le représentant permanent est Cédric Antonelli
13. David Lenaerts SRL, dont le représentant permanent est David Lenaerts
14. Streel & Partners SRL, dont le représentant permanent est Alexandre Streel
15. Noëlle Lucas & Co SRL, dont le représentant permanent est Noëlle Lucas
16. Ellen Lombaerts SComm, dont le représentant permanent est Ellen Lombaerts

17. Michaël Delbeke & Co SRL, dont le représentant permanent est Michaël Delbeke
18. Thomas Durieux SComm, dont le représentant permanent est Thomas Durieux
19. Christian Schmetz & C° SRL, dont le représentant permanent est Christian Schmetz
20. E-Support SRL, dont le représentant permanent est Wouter (nommé Bart) Eversdijk
21. Soginvest SRL, dont le représentant permanent est André Killesse
22. Michel Dupont SComm, dont le représentant permanent est Michel Dupont
23. CG Finance & Management SRL, dont le représentant permanent est Catherine Grégoire
24. Bedrijfsrevisor Venken Philippe SRL, dont le représentant permanent est Philippe Venken
25. Finstat SComm, dont le représentant permanent est Jens Speltincx
26. JVB Consulting SComm, dont le représentant permanent est Jakob Van Bever
27. Andy Pauwels SComm, dont le représentant permanent est Andy Pauwels
28. Elke Paeleman SComm, dont le représentant permanent est Elke Paeleman
29. Katleen Daems Bedrijfsrevisor SRL, dont le représentant permanent est Katleen Daems
30. Rodrigo Abels & Co – Réviseurs d'Entreprises SRL, dont le représentant permanent est Rodrigo Abels
31. Odette Consult SComm, dont le représentant permanent est Ignace Robberechts
32. Mercure Management SRL, dont le représentant permanent est Christophe Pelzer



► CHAPITRE 3

Le réseau – ses dispositions juridiques et structurelles

Généralités

10. Notre cabinet BDO Réviseurs d'entreprises :
- a) fait partie d'une structure nationale organisée en réseau (BDO GIE).
 - b) est membre du réseau international BDO Global.

Le réseau en Belgique

11. Notre réseau compte en Belgique trois sociétés professionnelles inscrites soit à l'IRE, soit à l'IEC :
- a) BDO Réviseurs d'entreprises SCRL (BE 0431.088.289) inscrite à l'IRE sous le numéro B00023;
 - b) BDO Experts-comptables SCRL (BE 0448.895.115) inscrite à l'IEC sous le numéro 221045 3N 92;
 - c) BDO Conseils fiscaux SCRL (BE 0438.475.137) inscrite à l'IEC sous le numéro 222540 3N 89.

Les parts sociales de ces sociétés professionnelles sont détenues en totalité par des professionnels (personnes physique ou sociétés) inscrits au registre ou au tableau d'un Institut professionnel.

12. Font également partie de notre réseau (non inscrites à l'IRE, l'IEC ou l'IPCF) :

- a) BDO Legal SCRL (BE 0892.456.715);
- b) BDO Risk & Assurance Services SCRL (en abrégé BDO RAS) (BE 0874.840.624);
- c) BDO Risk Advisory SRL (BE 0628.554.951);
- d) BDO Advisory SCRL (BE 0459.910.454);
- e) BDO Valuance SRL (BE 0678.475.210);
- f) BDO Crossroad SA (BE 0893.405.632);
- g) BDO Ideas At Work SCRL (BE 0473.149.568).

13. Les réviseurs d'entreprises suivants sont associés à notre réseau par une convention de prestation de services, que ce soit en nom personnel ou par une société civile :

- | | | |
|------------------------------|----------------------------------|---------------------------------|
| - Veerle Sassen (A02006) | - Jean-François Bernard (A02503) | - Ward Deckers (A02634) |
| - Maaïke 't Jampens (A02140) | - Audrey Warnant (A02454) | - Manuel Soria Machado (A02643) |
| - Veerle Santens (A02017) | - Alain Williaume (A02054) | - An Van Haver (A02200) |
| - Tine Van Buynder (A02334) | - Kevin Defauw (A02635) | - Sébastien Jaspar (02627) |
| - Stefan Laurijssen (A02446) | - Delphine Hastir (A02502) | |

14. Notre réseau comprend également des sociétés dites « de soutien » ou « de moyens » détenues en totalité de manière directe ou indirecte par les membres du groupement d'intérêt économique (voir ci-après) :

- a) BDO Services SCRL (BE 0407.716.932);
- b) BDO Management SCRL (BE 0464.893.383);
- c) BDO Investments SCRL (BE 0404.055.478);
- d) BDO Public Sector Academy ASBL (BE 0470.631.429);
- e) BDO Academy SCRL (BE 0828.105.529);
- f) BDO Exoma SCRL (BE 0479.389.143).

15. Les sociétés non inscrites auprès d'un Institut professionnel (voir n° 12 et 14 supra) sont détenues pour la majorité ou en totalité de manière directe ou indirecte par les membres d'un groupement économique dénommé BDO GIE (BE 0873.371.667) dont les statuts ont été publiés aux annexes du Moniteur Belge.

Sont actuellement (situation au 1^{er} octobre 2019) membres du GIE :

- | | | |
|--------------------------|-----------------------|-------------------------|
| 1. Felix FANK | 12. Christophe COLSON | 23. Koen CLAESSENS |
| 2. Peter DE SMET | 13. Hubert HELLRAETH | 24. Cédric ANTONELLI |
| 3. Johan VANDENBROECK | 14. Sonia TOUSSAINT | 25. David LENAERTS |
| 4. Veerle CATRY | 15. Erwin BOUMANS | 26. Erik VAN DEN BROECK |
| 5. Hennie HERIJGERS | 16. Frederik DE ROO | 27. Johan HATERT |
| 6. Werner LAPAGE | 17. Gert MARIS | 28. Philip LODEWYCKX |
| 7. Fabrice GROGNARD | 18. Alexandre STREEL | 29. Olivier DE BOECK |
| 8. Bert KEGELS | 19. Karen KEULEERS | 30. Pieter-Jan PATTYN |
| 9. Vincent VAN DEN BULCK | 20. Alexander VEITHEN | 31. Serge BLUMENFRUCHT |
| 10. Dirk VANDENDAELE | 21. Peter WUYTS | |
| 11. Gert CLAES | 22. Tine SLAEDTS | |

16. De plus amples informations sur notre réseau peuvent être consultées sur notre site www.bdo.be

17. Notre cabinet est enregistré auprès du PCAOB. L'information utile figure sous : www.pcaobus.org/Registration/Firms/Pages/RegisteredFirms.aspx

Le réseau international

18. BDO Réviseurs d'Entreprises est un membre de BDO International Limited.

19. Description du réseau

Le réseau BDO est un réseau international de cabinets indépendants d'experts-comptables, de fiscalistes et de conseillers qui sont membres de BDO International Limited et fournissent des services professionnels sous le nom et le style de BDO (ci-après : « BDO Member Firms »). BDO est le nom de marque pour le réseau BDO et pour tous les BDO Member Firms.

20. Dispositions juridiques et structurelles du réseau

Au niveau de la structure juridique, BDO Global repose sur trois structures différentes, à savoir une fondation (stichting) de droit hollandais, une Limited Company de droit anglais et une société à responsabilité limitée de droit belge.

Chaque BDO Member Firm est membre de BDO International Limited, une société britannique à responsabilité limitée par garantie, soit en tant que membre votant (un par pays), soit en tant que membre sans droit de vote. BDO International Limited est l'entité coordonnante du réseau BDO et établit les obligations d'adhésion des BDO Member Firms dans les Regulations.

Le réseau BDO est dirigé par le Council, le Global Board et le Global Leadership Team de BDO International Limited.

Le Council est composé d'un représentant de chaque membre votant et représente les membres de BDO International Limited dans une assemblée générale. Le Council approuve le budget central du réseau, nomme le Global Board et approuve toute modification des Articles and Regulations de BDO International Limited.

Le Global Board, qui est le Conseil d'Administration de BDO International Limited, est composé d'un représentant des sept plus grands BDO Member Firms du réseau BDO, dont la nomination, chacun pour un mandat de trois ans, est approuvée par le Council. Le Global Board stipule les priorités du réseau BDO et supervise le travail du Global Leadership Team. Le Global Board se réunit au moins quatre fois par an.

Le Global Leadership Team est chargée de la coordination des activités du réseau BDO. Le Team est dirigée par le CEO et comprend les Global Heads de l'Audit et de la Comptabilité, de la Fiscalité, des Ressources Humaines et du Développement, du Business Development & Marketing, de l'IT, le CEO EMEA (actuellement également Global Head de l'Advisory), le CEO Amérique, le CEO Asie-Pacifique et le Secrétaire International.

Le Global Leadership Team est soutenu par le Global Office de Brussels Worldwide Services SRL. Brussels Worldwide Services SRL, une société belge à responsabilité limitée, fournit des services contribuant à la coordination du réseau BDO.

BDO International Limited et Brussels Worldwide Services SRL ne fournissent aucun service professionnel aux clients. Cela relève de la prérogative exclusive des BDO Member Firms.

BDO International Limited, Brussels Worldwide Services SRL et les BDO Member Firms sont des entités juridiques distinctes et ne peuvent être tenus responsables des actes ou omissions d'une autre entité. Rien dans les dispositions ou les règles de BDO ne constitue ou n'implique une relation de mandat ou un partenariat entre BDO International Limited, Brussels Worldwide Services SRL et/ou les BDO Member Firms.

Il n'existe donc aucun lien d'actionnariat avec la structure internationale. Les cabinets locaux sont détenus à 100 % par les associés locaux.

Le chiffre d'affaires global d'Audit cumulé des BDO Member Firms (y compris leurs Alliances exclusives) dans 167 pays pour l'exercice clos le 30 septembre 2019 s'élève à plus de 664 Mio EUR. Au 30 septembre 2019, le nombre de partenaires et de collaborateurs était de 88.120.

Toutes les informations utiles sont disponibles sur le site www.bdo.global/

21. L'organisation structurelle (governance principles) est décrite sous l'onglet : www.bdo.global/en-gb/about/governance
22. Les cabinets membres du réseau sont tous décrits sur le site www.bdo.global/en-gb/locations sous l'onglet droit : BDO Global locations. En cliquant sur le pays concerné, toutes les informations utiles sur le cabinet sont disponibles.

Les mêmes données sont aussi disponibles sur www.bdo.be
23. En annexe vous trouverez une liste de chaque contrôleur légal des comptes intervenant à titre individuel ou du cabinet d'audit dans le UE et l'EEE qui est membre du réseau BDO ainsi que les pays dans lesquels il a le statut de contrôleur légal des comptes, ou dans lesquels il se situe son siège social, son administration centrale ou son siège d'exploitation principal.
24. BDO Global est membre du Forum of Firms mis en place par l'IFAC.



► CHAPITRE 4

Nos principes de gouvernance

25. Nos principes de corporate governance sont largement détaillés (document de plus de 40 pages) sur notre site : www.bdo.be/fr-be/notre-cabinet/corporate-governance-charter
- Notre charte de corporate governance a été publiée sur notre site courant 2006 et a été modifiée pour la dernière fois en 2016.
- Nos corporate values et notre mission statement sont décrits dans notre charte.
26. Les principaux organes au sein des différentes entités membres de notre réseau sont :
- L'assemblée générale des associés (une par entité)
 - Un conseil d'administration (un par entité et un sur niveau groupe)
 - Un comité exécutif (chargé de la gestion quotidienne réseau en Belgique)
 - Un comité Quality & Risk (chargé du Quality & Risk Management)
 - Un comité Audit (chargé de l'audit intern)
 - Un comité rémunération
 - Un commissaire (PKF-VMB Bedrijfsrevisoren (IRE B00419), représenté par Monsieur Luc MARTENS, réviseur d'entreprises)
27. L'ensemble de nos activités professionnelles fait l'objet d'une couverture d'assurance adéquate conforme aux usages du marché et aux normes professionnelles de l'IRE et de l'IEC.
28. Depuis plusieurs années, nous adoptons une politique de transparence à l'égard des tiers à travers différents canaux.



► CHAPITRE 5

Notre système interne de contrôle de qualité

29. Chaque membre du réseau BDO est soumis à un contrôle de qualité tous les trois ans par un autre membre du réseau désigné par le policy board mondial.

BDO Global diffuse à des fins internes au réseau et met à jour notamment :

- un BDO Quality Assurance Review Program
- un BDO Risk Management Manual

Ces manuels abordent notamment :

- a) l'évaluation du risque client
- b) les procédures d'acceptation du client
- c) les lettres d'engagement
- d) le secret professionnel et l'accès aux dossiers
- e) les principes d'indépendance
- f) les revues de dossiers transfrontaliers
- g) les couvertures d'assurances
- h) les modalités du contrôle qualité

Ces manuels sont internes au réseau et ne sont pas publiquement disponibles.

30. Notre cabinet a également développé ses propres procédures de gestion de risques et de contrôle de qualité, qui s'appuient sur les procédures de gestion de risques et de contrôle de qualité développées par le réseau, et à la fois ont été détaillées selon les prescriptions d'ISQC1 et les dispositions de la loi du 7 décembre 2016.

Ce manuel est interne et n'est pas publiquement disponible. En voici les chapitres :

1. Éléments du système de contrôle de qualité interne
2. Responsabilités de l'organe d'administration
3. Prescriptions éthiques pertinentes
4. Acceptation, continuation et résiliation d'une relation avec un client et d'une mission
5. Personnel
6. Exécution d'engagement
7. Monitoring

31. Chaque siège fait périodiquement l'objet d'un contrôle de qualité exécuté sous la responsabilité du Comité Quality & Risk.

Le Comité Quality & Risk peut décider, le cas échéant, d'informer le Conseil d'administration.

32. La politique de notre bureau en matière de rotation des partners et membres du personnel clés d'Audit est basée sur des principes, dépendant des faits et des circonstances de l'engagement et est conforme aux dispositions de l'article 22, §3 de la Loi du 7 décembre 2016 et l'article 17, §7 du Règlement N° 537/2014. Ces partners et membres du personnel clés d'Audit sont les partners et les senior managers/managers d'Audit, qui effectuent une grande partie du travail, de même que les partners et senior managers/managers spécialisés (ex : fiscalité, évaluations).

33. Les soussignés, Veerle CATRY et Peter VAN LAER, dûment habilités à représenter le cabinet, confirment, conformément à l'article 13, § 2, d et g du Règlement N° 537/2014, être d'avis :

- que le système de contrôle interne mis en place fonctionne de manière efficace à la lumière des bonnes pratiques en vigueur au sein de la profession au niveau belge, européen ou international ;
- que les mesures visant à garantir l'indépendance du cabinet font l'objet de vérifications internes dans le cadre plus global du contrôle de qualité.

► CHAPITRE 6

Indépendance

34. Les principes éthiques et l'indépendance sont fondamentaux pour notre bureau dans son ensemble.
35. Notre indépendance et notre objectivité sont garanties par des règles et des procédures visant à assurer le respect par notre collaborateurs des normes d'indépendance de la Fédération internationale des comptables (IFAC) et de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Les client ethics et les principes d'indépendance sont publiés sur notre intranet, accessibles à tous les partners et collaborateurs professionnels.
36. Le respect de ces règles et procédures est assuré par différentes formes de contrôle et de révision :
- Nous avons désigné un partner expérimenté, le Risk & Quality Partner, qui assure le respect de ces règles et procédures, fournit des conseils en cas de questions relatives à l'indépendance, supervise les formations sur l'indépendance et la gestion de la base de données des entités restreintes.
 - Nous maintenons une base de données reprenant toutes les entités restreintes de toutes les sociétés de notre réseau, y compris les sociétés cotées en bourse et d'autres entités d'intérêt public. Cette liste peut être consultée sur notre intranet et a pour objectif d'éviter que des services interdits ne soient fournis à ces entités ou que l'on investisse dans ces entités.
 - Avant d'accepter un nouveau mandat ou une nouvelle mission, notre engagement team doit suivre des procédures spécifiques afin d'identifier les conflits d'intérêts potentiels et les risques pouvant mettre notre indépendance en péril. Nous disposons d'un outil informatisé, créé sur mesure, permettant de faciliter cette identification dans l'ensemble du réseau de BDO.
 - Tous les partners et collaborateurs doivent effectuer une déclaration annuelle.
 - Autres formes de contrôle axées sur des aspects spécifiques de l'indépendance.
37. Toutes les procédures de contrôle et de révision susmentionnées ont été appliquées durant l'exercice écoulé.

► CHAPITRE 7

Le contrôle qualité par et sous la supervision du CSR (Collège de Supervision des Réviseurs d'Entreprises)

38. Comme tout cabinet de réviseur d'entreprises inscrit au registre public de l'IRE, notre cabinet fera périodiquement l'objet d'un contrôle de qualité effectué par le CSR.
39. Les principes du contrôle de qualité sont prévus par l'article 52 et suivant de la Loi du 7 december 2016.
40. Durant l'année 2018 nous étions soumis au contrôle du CSR.



► CHAPITRE 8

Les entités d'intérêt public que nous auditons

41. Nous reprenons ci-dessus les entités d'intérêt public (au sens de l'article 3, 7° de la Loi du 7 décembre 2016) pour lesquelles BDO Réviseurs d'Entreprises à l'exercice écoulé (courant 2018-2019) exercé un mandat de contrôleur légal des comptes :

- Celyad SA	Société cotée
- Fountain SA	Société cotée
- Materialise	Société cotée
- MDxHEALTH SA	Société cotée
- Mithra Pharmaceuticals SA	Société cotée
- Moury Construct SA	Société cotée
- Oxurion SA	Société cotée
- GIMV SA	Société cotée
- Crescent SA	Société cotée

42. Cette liste ne comprend pas :

- a) les filiales belges d'entités d'intérêt public où nous exerçons un mandat de commissaire ;
- b) les entités d'intérêt public à qui nous fournissons des services sans exercer de mandat de commissaire ;
- c) les sociétés mères d'entités d'intérêt public où nous exerçons un mandat.

► CHAPITRE 9

Notre politique de formation continue

43. Chaque collaborateur, manager ou associé doit suivre 40 heures de formation au minimum par an.

Cette obligation est vérifiée au travers des time sheets et fait l'objet d'une évaluation lors de l'évaluation globale annuelle de chaque membre du personnel.

44. Notre cabinet organise chaque année de nombreuses formations internes (plus de cinquante par an en moyenne) adaptées au niveau de formation des collaborateurs.

Ce programme de formation sera communiqué via notre site intranet (accès réservé) et la partie relative aux réviseurs d'entreprises sera préalablement soumise à l'approbation par l'IRE, conformément à la norme de l'IRE du 30/08/2007 relative à la formation permanente.

45. Les collaborateurs sont invités à participer aux séminaires :

- organisés par l'IRE ou l'IEC
- organisés par les associations professionnelles
- organisés par des organismes externes, académiques ou autres

Les frais y liés sont supportés par notre cabinet.

46. Notre cabinet porte une attention particulière à la formation adéquate des stagiaires (IRE ou IEC).

47. Les soussignés, Veerle CATRY et Peter VAN LAER, dûment habilités à représenter le cabinet, confirment, conformément à l'article 13, § 2, h du Règlement N° 537/2014, être d'avis que la politique de formation suivie par le cabinet respecte les principes visés aux articles 27 et 32 de la Loi du 7 décembre 2016.

► CHAPITRE 10

Quelques informations financières clés

48. Quelques chiffres consolidés reprenant toutes les entités du réseau BDO en Belgique (30/09/2019) en millions EUR :

Bilan			
Actifs immobilisés	35,0	Equity	11,0
Actifs courants	36,0	Provision	0,2
Liquidités	1,5	Dettes financières	44,8
		Dettes courantes	16,5
Total de l'actif	72,5	Total du passif	72,5
		2019	2018
Chiffre d'affaires		104,2	80,8
Partners et personnel (en nombre)			
Partners		86	94
Collaborateurs		696	697
		782	791

49. Les principaux chiffres liés à la seule société BDO Réviseurs d'entreprises (BE 0431.088.289) sont (30/09/2019) :

Fonds propres	
Chiffre d'affaires (incl. Intergroupe)	1,4 Mio EUR
Collaborateurs et Partners	22,6 Mio EUR
	180 personnes

50. Le chiffre d'affaires se ventile comme suit :

Les revenus provenant du contrôle légal des états financiers annuels et consolidés d'entités d'intérêt public et d'entités membres d'un groupe d'entreprises dont l'entreprise mère est une entité d'intérêt public.	1,7 Mio EUR
Les revenus provenant du contrôle légal des états financiers annuels et consolidés d'autre entités.	14,4 Mio EUR
Les revenus provenant de services autres que d'audit autorisés fournis à des entités qui sont contrôlées par le contrôleur légal des comptes ou le cabinet d'audit.	788,9 KEUR
Les revenus provenant de services autres que d'audit fournis à d'autres entités.	5,6 Mio EUR



► CHAPITRE 11

Les principes de rémunération des associés

51. La rémunération des associés est composée d'une partie fixe et d'une partie variable. Cette dernière est fonction de la réalisation des objectifs, à la fois individuels et collectifs.

Les critères d'appréciation sont notamment :

- la qualité des dossiers de contrôle traités
- le management des collaborateurs
- l'expertise technique
- les activités de formation
- la gestion efficace des mandats
- la déontologie
- la réalisation d'objectifs

52. Aucune incitation financière qui pourrait conduire un associé à se mettre en infraction avec les règles sur l'indépendance n'est tolérée.

La rémunération des associés est fixée annuellement par le comité des rémunérations de notre cabinet.

Le comité des rémunérations s'assure notamment du respect des procédures définies par la Charte de corporate governance de notre cabinet (cf. supra n° 25).

Fait à Zaventem, le 28 janvier 2020

Pour BDO Réviseurs d'entreprises

Veerle CATRY*
Administrateur Délégué
BDO Réviseurs d'Entreprises
veerle.catry@bdo.be

*Agissant pour une entreprise.

Peter VAN LAER
CEO
peter.vanlaer@bdo.be

► ANNEXE LISTE DES CONTRÔLEURS LÉGAUX DU RÉSEAU EN UE ET DANS L'EEE

COUNTRY	TERRITORY	NAME OF THE AUDIT FIRMS
AUSTRIA	AUSTRIA	BDO Austria GmbH Wirtschaftsprüfungs- und Steuerberatungsgesellschaft
	AUSTRIA	BDO Steiermark GmbH Wirtschaftsprüfungs- und Steuerberatungsgesellschaft
	AUSTRIA	BDO Salzburg GmbH Wirtschaftsprüfungsgesellschaft
	AUSTRIA	BDO Oberösterreich GmbH Wirtschaftsprüfungs – und Steuerberatungsgesellschaft
BELGIUM	BELGIUM	BDO Bedrijfsrevisoren – Réviseurs d'Entreprises CVBA
BULGARIA	BULGARIA	BDO Bulgaria OOD
CROATIA	CROATIA	BDO Croatia D.O.O.
CYPRUS	CYPRUS	BDO Limited
CZECH REPUBLIC	CZECH REPUBLIC	BDO Audit s.r.o
	CZECH REPUBLIC	BDO CA s.r.o.
	CZECH REPUBLIC	BDO CB s.r.o.
	CZECH REPUBLIC	BDO Plzen s.r.o.
DENMARK	DENMARK	BDO Statsautoriseret revisionsaktieselskab
	DENMARK	BDO Holding V, Statsautoriseret Revisionsaktieselskab
ESTONIA	ESTONIA	BDO Eesti AS
FINLAND	FINLAND	BDO Oy
	FINLAND	BDO Auditor Oy
	FINLAND	Finnpartners BDO Oy
FRANCE	FRANCE	BDO France
	FRANCE	BDO France Léger & Associés
	FRANCE	BDO IDF
	FRANCE	BDO PACA
	FRANCE	BDO RHONE-ALPES
	FRANCE	BDO 2AS
	FRANCE	BDO LES HERBIERS
	FRANCE	BDO FONTENAY LE COMTE
	FRANCE	BDO ST GILLES CROIX DE VIE
	FRANCE	BDO NANTES
	FRANCE	BDO ARRAOU
	FRANCE	VINCENT RUSE CONSEIL
	FRANCE	BDO LES ULIS
	FRANCE	FIDENT AUDIT
	FRANCE	3APEXCO
	FRANCE	3A CORPORATE
GERMANY	GERMANY	BDO AG Wirtschaftsprüfungsgesellschaft
	GERMANY	BDO Arbicon GmbH & Co. KG Wirtschaftsprüfungsgesellschaft
	GERMANY	BDO DPI AG Wirtschaftsprüfungsgesellschaft

GIBRALTAR	GIBRALTAR	BDO Limited
GREECE	GREECE	BDO CERTIFIED PUBLIC ACCOUNTANTS S.A.
HUNGARY	HUNGARY	BDO Hungary Audit Ltd
ICELAND	ICELAND	BDO ehf.
IRELAND	IRELAND	BDO
ITALY	ITALY	BDO Italia S.p.A.
LATVIA	LATVIA	SIA BDO ASSURANCE
LIECHTENSTEIN	LIECHTENSTEIN	BDO (Liechtenstein) AG
LITHUANIA	LITHUANIA	BDO Auditas ir Apskaita, UAB
LUXEMBOURG	LUXEMBOURG	BDO Audit
MALTA	MALTA	BDO Malta CPAs
NETHERLANDS	NETHERLANDS	BDO Audit & Assurance B.V.
NORWAY	NORWAY	BDO AS
POLAND	POLAND	BDO Spółka z ograniczoną odpowiedzialnością Sp. K.
	POLAND	BDO Legal Latala i Wspólnicy Sp.K.
PORTUGAL	PORTUGAL	BDO & Associados, SROC, Lda
ROMANIA	ROMANIA	BDO Audit SRL
	ROMANIA	BDO Auditors & Accountants SRL
	ROMANIA	BDO Auditors and Business Advisors SRL
SLOVAK REPUBLIC	SLOVAK REPUBLIC	BDO Audit, spol. s r.o.
SLOVENIA	SLOVENIA	BDO Revizija d.o.o.
SPAIN	SPAIN	BDO Auditores, S.L.P.
	SPAIN	BDO Audiberia Abogados y Asesores Tributarios, S.L.P.
SWEDEN	SWEDEN	BDO AB
	SWEDEN	BDO Göteborg AB
	SWEDEN	BDO Göteborg Intressenter AB
	SWEDEN	BDO Göteborg KB
	SWEDEN	BDO Linköping AB
	SWEDEN	BDO Mälardalen AB
	SWEDEN	BDO Mälardalen Intressenter AB
	SWEDEN	BDO Norr AB
	SWEDEN	BDO Norr Intressenter AB
	SWEDEN	BDO Stockholm AB
	SWEDEN	BDO Sweden AB
	SWEDEN	BDO Syd AB
	SWEDEN	BDO Syd Intressenter AB
	SWEDEN	BDO Syd KB
	SWEDEN	GO Bolagssupport AB
	SWEDEN	Wahlberg & Co AB
	SWEDEN	BDO Tullsupport AB /Johan
UNITED KINGDOM	United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland	BDO LLP
	Northern Ireland	BDO Northern Ireland